



3 décembre 2022

Un meilleur accès au logement pour les personnes porteuses de handicap ? **La Ville de Bruxelles agit et double le montant de sa prime communale !**

Ce jeudi 1^{er} novembre, le Collège des Bourgmestre et Echevins a voté le doublement de la prime communale pour l'adaptation de logement occupé par des personnes en situation de handicap et habitant sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Cette décision intervient dans le cadre de la Semaine des Handicaps 2022 qui a débuté le 26 novembre et prend fin aujourd'hui, 3 décembre 2022 (Journée internationale dédiée aux personnes porteuses de handicap).

La Semaine des Handicaps de la Ville de Bruxelles initiée par l'Echevine de l'égalité des chances, Lydia Mutyebele, s'inscrit dans une volonté plus large d'inclusion développée par les plans d'actions « Bxl Inclusive » depuis 2018 et le travail actif du conseil consultatif depuis 2007.

« Nous avons établi des objectifs clairs dans l'accord de majorité pour rendre l'espace public et nos activités (culturelle, sportive,..) accessibles à tou.te.s les bruxellois.es. A l'instar des membres du collège, je tenais à faire le lien entre mes différentes compétences et il était important de pouvoir soutenir davantage les locataires porteurs/porteuses de handicap en doublant la prime communale jusqu'à 2000 euros » explique **Lydia Mutyebele**, Echevine de l'égalité des chances et de la Régie Foncière.

La Ville de Bruxelles, via sa Régie Foncière, octroie déjà une prime pour l'adaptation du logement occupé par une personne en situation de handicap en vue de faciliter sa vie quotidienne dans son logement et de maintenir son autonomie. Par ailleurs, les conditions pour obtenir cette prime ont également été élargies. Il sera dorénavant possible

d'introduire une demande d'aide sur un base d'un avis médical faisant état d'une diminution permanente de capacités physiques et/ou mentales justifiant les travaux d'adaptation du logement.

Les aménagements visés sont, par exemple, la motorisation des volets et des portes, l'installation d'un siège monte-escalier ou d'une plate-forme élévatrice, l'élargissement des portes, l'inversion des ouvertures, etc..

« Lors de cette semaine, nous nous adressons à tout un chacun pour les sensibiliser aux difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes handicapées. Grâce à cette décision, nous visons également l'autonomie et la reconnaissance de ces personnes dans leur accès au logement. » conclut **Lydia Mutyebele**.

Pour plus d'informations concernant cette prime et ses conditions, nous invitons à consulter le site internet ou à envoyer un mail à l'adresse suivante : Regie@brucity.be

Site internet : [Régie Foncière de la Ville de Bruxelles](#)

 [@grondregiefoncierevilledebruxelles.stadbrussel](#)

Contact presse :

Géraldine Rademaker, Attachée de Presse de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Égalité des chances – 0490/42.76.73 – geraldine.rademaker@brucity.be.